

« PRI Report on Progress 2009 » Le positionnement de CAAM



« PRI Report on Progress » 2009

Positionnement de CAAM par rapport aux autres signataires et à ses pairs

Ce troisième rapport a été diffusé par le Secrétariat de l'Initiative des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) lors de la réunion annuelle des signataires des PRI qui s'est tenue à Sydney en juillet 2009. Il présente les résultats globaux d'une enquête menée par MERCER sur les progrès réalisés par les signataires, en matière d'intégration des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement.

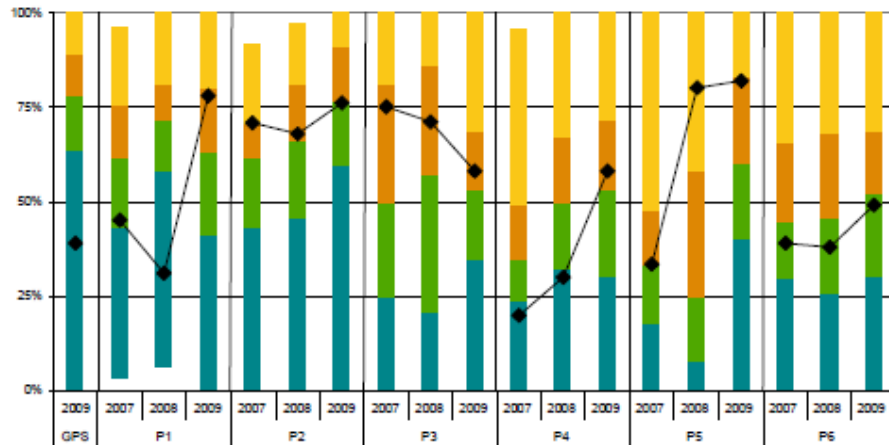
228 signataires ont été invités à répondre au questionnaire. Il a été rempli par 124 investisseurs institutionnels et 124 asset-managers contre respectivement 78 et 78 l'année précédente.

Le positionnement de CAAM par rapport aux autres signataires et à ses pairs

Chaque signataire ayant répondu au questionnaire a reçu ses résultats individuels comparés, d'une part à tous les signataires et, d'autre part, par rapport à ses pairs. Que ce soit par rapport à l'une ou l'autre des catégories, CAAM se situe au-dessus de la moyenne pour les 5 premiers Principes et frôle la moyenne pour le 6^{ème}. CAAM a fait un bond spectaculaire dans la mise en œuvre du Principe 1, a bien progressé sur les Principe 4 et 6, s'est maintenue sur Principe 2 et a perdu du terrain sur les Principes 3 et 5 (voir description, ci-dessous, des actions menées dans chaque Principe).

Performance de CAAM par rapport aux autres signataires

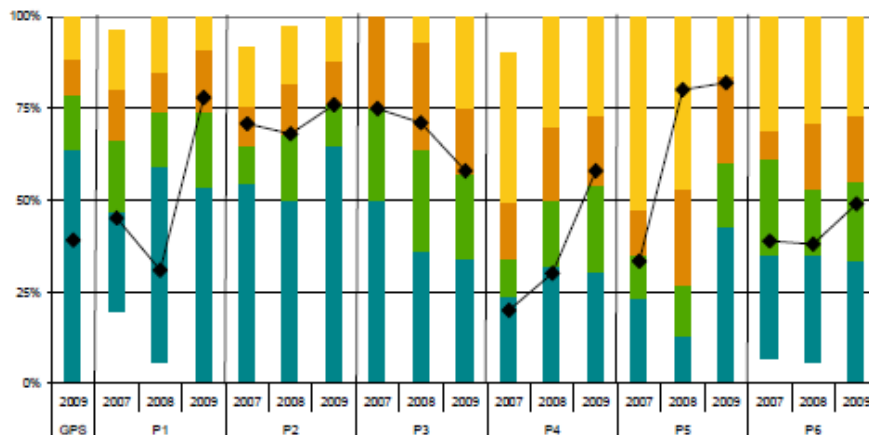
Figure 1. Crédit Agricole Asset Management Group and all PRI signatory scores



Chaque quartile est représenté par une case. Le quartile le plus performant est représenté par la couleur jaune et le quatrième quartile, le moins bon, est de couleur bleue. Le score médian est représenté par une ligne horizontale entre la case orange et la case verte. Le rond noir montre à la fois notre position pour chaque Principe et notre position à l'intérieur du quartile. Les résultats sont donnés par quartile ; aucune notation n'est délivrée.

Performance de CAAM par rapport aux autres asset-managers

Figure 2. Crédit Agricole Asset Management Group and PRI Investment Managers scores



Principe n° 1

Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement

CAAM Group a centralisé ses activités d'analyse et de recherche extra-financière chez IDEAM, sa filiale spécialisée en Investissement Responsable. Elles sont au service de toutes les gestions du Groupe avec un accès des gérants aux notations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) par un outil de gestion dédiée.

L'installation des gérants ISR aux côtés des gérants classiques et les réunions périodiques entre les spécialistes d'IDEAM et les gérants de CAAM accélèrent le processus d'intégration des critères ESG dans un nombre croissant de gestions.

Cette réorganisation a été mise en lumière dans le rapport des PRI dans un encart spécial « les Principes en Action » illustrant le Principe N° 1 sous le titre « changement de culture dans l'organisation interne pour mettre en place les PRI ».

Principe n° 2

Nous serons des actionnaires actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques de placement

CAAM Group exerce une politique active de vote en Assemblées Générales depuis 1996 et, y a intégré, dès 2003, des critères sociaux et environnementaux. CAAM vote sur un périmètre mondial et conçoit son rôle de façon proactive : un dialogue « pré-assemblée » avertit les entreprises des points de l'ordre du jour susceptibles d'induire un vote négatif de sa part. En 2008, le taux de réponses des émetteurs aux lettres envoyées est resté stable à 50 %.

Le dialogue engagé a induit chez certains des engagements qui ont permis à Crédit Agricole Asset Management de changer l'orientation de ses votes.

Principe n° 3

Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG

CAAM Group le fait au travers d'actions ou d'initiatives collectives telles que Carbon Disclosure Project (CDP), l'Institutional Investors' Group on Climate Change (IIGCC), soutenues dès 2003 et 2004, en 2006, l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), début 2008, la UN Global Compact Investors Initiative et en 2009, la Forest Footprint Disclosure Project. Ces initiatives internationales regroupent des investisseurs institutionnels, dont le but est d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur communication en matière de responsabilité sociale et de développement durable, et les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives. Les domaines concernés sont le changement climatique, la déforestation, la transparence des relations contractuelles entre les sociétés des secteurs "extractifs" (pétrole, gaz et mines) et les pays dans lesquels elles opèrent.

Par ailleurs, les analystes extra-financiers d'IDEAM rencontrent régulièrement les entreprises dans le cadre de leurs travaux afin de les sensibiliser à appliquer de bonnes pratiques en matière ESG.

Principe n°4

Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes dans l'industrie de l'investissement

- CAAM figure parmi les membres fondateurs de la chaire « Finance Durable et Investissement Responsable » parrainée par l'AFG et pilotée conjointement par l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse et le département d'économie de l'École Polytechnique. Les principaux axes de recherche abordent les nouveaux modes d'évaluation des actifs financiers, l'impact de l'ISR sur la gouvernance et la stratégie des entreprises, la performance des investissements et le prix des actifs financiers.
- CAAM est membre du Comité de pilotage du Prix « FIR » (Finance et Développement Durable) qui récompense depuis quatre ans les meilleurs travaux académiques européens sur ces sujets.
- L'engagement de CAAM se concrétise également par les travaux menés par :
 - le Comité Scientifique sur la Finance Responsable créé en 2007 avec pour mission d'étudier, sous différents angles, les grandes questions liées au développement durable, d'élaborer des recommandations pratiques à destination des entreprises et d'en examiner la traduction concrète en matière d'Investissement Responsable pour CAAM et ses clients.
 - Le Comité Médecis, instance de réflexion et laboratoire d'idées sur les thèmes du développement durable et ses applications financières. Depuis 2002, le Comité Médecis réunit des investisseurs, des représentants de la communauté financière, des experts du développement durable et des philosophes afin de débattre des sujets fondamentaux de l'Investissement Responsable.

Principe N° 5

Nous nous efforcerons ensemble d'accroître notre efficacité dans l'application des Principes

- Les analystes extra-financiers participent aux groupes de réflexion et de sensibilisation du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), de l'Association Française de Gestion Financière (AFG), du Medef et de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et de son Club Finance.
- CAAM est le seul gestionnaire financier français à participer à deux groupes de travail créés en février 2008 par la Global Reporting Initiative (GRI). Le premier, composé d'une quinzaine d'investisseurs internationaux (fonds de pension, sociétés de gestion et sociétés de bourse) a pour mission de faire évoluer les lignes directrices de la GRI. Le second est chargé d'établir des lignes directrices spécifiques pour les entreprises du secteur agro-alimentaire. Il réunit à la fois les grands acteurs du secteur et des parties prenantes comme les ONG, des chercheurs spécialistes de la nutrition et de la santé ainsi que des plaidoyers des marchés émergents.

Principe N° 6

Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes

CAAM :

- développe sur son site internet corporate, une page « Finance Responsable »,
- a lancé, en avril 2007, un site intranet dédié au développement durable : CAAM'ITMENT
- a voulu s'appliquer à elle-même les règles de transparence et les pratiques ESG attendues des entreprises dans lesquelles elle investit. Elle a été la première société de gestion à être notée par VIGEO. Selon VIGEO, « *les résultats de l'audit réalisé sur son périmètre parisien, hors filiales et implantations à l'étranger, situent CAAM à un niveau de performance significatif et témoignent, à la fois, d'une prise en compte de l'ensemble du champ de la responsabilité sociale et d'une démarche de progrès consistante* ».

Disclaimer PRI

Scores have been calculated based on signatories' self assessment and using the scoring methodology approved by the PRI Assessment Group. Although a limited verification exercise was undertaken with a proportion of signatories, responses have not been independently audited by the PRI Secretariat, PRI Assessment Group, or any other third party. Individual results including comparisons to the overall results (quartiles) are indicative and do not imply an endorsement of signatory activity. While this information is believed to be reliable, no representations or warranties are made as to the accuracy of information presented, and no responsibility or liability can be accepted for any error, omission or inaccuracy in this information